

Question présentée par le député :

M. Daniel Sormanni

Date de dépôt : 9 mai 2016

Question écrite urgente **Entrée en formation, test impitoyable**

Les doyens du CTP, Centre de la transition professionnelle, et les jeunes en recherche d'apprentissage se trouvent confrontés aux difficultés grandissantes pour réussir les tests d'entrée en formation, notamment ceux en difficulté scolaire ou en rupture.

En exemple cette semaine, au CTP, de nombreuses situations d'intégration se trouvent péjorées pour une seule raison : **l'augmentation par les associations professionnelles de la norme de réussite au test EVA.**

En effet, les métiers d'assistant-e-s en pharmacie, ainsi que d'assistant-e-s dentaires, ou les métiers liés à l'électricité (monteur, installateur) pour ne parler que de ceux-ci, ont durci la norme (seuil du % de réussite) pour l'entrée en formation initiale.

On est donc avec des élèves qui ont fait un stage de longue durée rémunéré, que les patrons veulent engager, qui ont su convaincre par leurs qualités et personnalités, qui ont parfois déjà signé le contrat de formation, empêchés de démarrer leur formation à la rentrée prochaine pour un manque de points en français ou en mathématiques.

On peut bien inventer les systèmes scolaires que nous voulons si plusieurs années de travail sont ruinées par la simple décision de relever de 10-15% le taux de réussite au test, ainsi plus aucune chance de placer en entreprise des jeunes compétents dans l'activité mais qui restent fragiles scolairement.

Il faut convaincre les associations patronales de laisser le libre choix aux employeurs d'engager les profils adaptés à leur pratique en tenant compte de la globalité de l'employé (ou apprenti). Ne pas se fier uniquement au niveau math et français.

Chacun se rend compte que ces deux compétences sont importantes mais ne font pas un employé complet. La réflexion doit aussi se faire là, au niveau patronal.

L'intégration dans le monde du travail est en fonction des places disponibles, et la barrière des tests devient de plus en plus infranchissable.

En conséquence, de nombreux jeunes auraient été engagés et ne le seront pas uniquement pour cette raison : ***un test devenu plus sélectif !***

De très nombreux élèves passent par le CTP, majoritairement en provenance du CO, et seraient en rupture sans cette possibilité d'année supplémentaire.

On peut aussi les diriger vers des écoles privées pour des remises à niveau, notamment par une 12^e année.

En résumé : L'augmentation des normes issues du test EVA empêche des jeunes capables d'accéder à leur formation et de la réussir.

Le coût social de ces échecs est largement supérieur à une prise en compte des problématiques de ces échecs, par des cours de préparation, publics ou privés. D'autant qu'il y a des exemples concrets de réussite en apprentissage pour des élèves qui n'auraient pas réussi les tests cette année.

La réussite scolaire n'assure pas de devenir un bon employé. Un bon universitaire n'est pas forcément un bon avocat, un bon médecin ou un bon enseignant...

On sélectionne sans tenir compte du besoin de l'entreprise ou des qualités globales d'un postulant.

Le test, qui n'est pas remis en cause, devrait être formatif et informatif et non certificatif ou sélectif. Celui-ci indique un préavis, un état fiable des prérequis. Le chef d'entreprise pourra choisir en connaissance de cause son employé sans obligation de réussite imposée par l'association patronale.

Il faut donner la possibilité de recommencer le test EVA.

L'évaluation du risque lors de l'engagement appartient à l'employeur sans menace ni contrainte.

Quelques interrogations :

- 1. Combien de jeunes n'ont pas trouvé une place d'apprentissage ou de formation, à la rentrée (2015), suite à un échec au test d'entrée ?***
- 2. Comment le département de l'instruction publique (DIP) entend améliorer les dispositifs de mise à niveau visant à préparer les jeunes pour entrer en formation ?***

3. *Le DIP envisage-t-il de renforcer les moyens du CTP (Centre de la transition professionnelle), pour mieux préparer les jeunes ?*
4. *Le DIP envisage-t-il d'utiliser la souplesse des programmes de certaines écoles privées, spécialistes des remises à niveau et des préparations aux examens d'entrée ?*
5. *Le DIP va-t-il, de concert avec les associations professionnelles, stabiliser le taux de réussite du test à 50% et permettre aux jeunes de recommencer le test ?*

Dans l'attente de vos explications, recevez, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Madame et Messieurs les conseillers d'Etat, mes salutations distinguées.